

## POINT DE VUE

Alain Pirat

Directeur de projet  
CEVA,  
État de Genève

### Quel sera l'apport du CEVA au niveau local transfrontalier ?

En connectant deux réseaux qui aujourd'hui fonctionnent en cul-de-sac, dans le bassin transfrontalier franco-valdo-genevois, le CEVA va permettre de nouveaux échanges en transports publics. Le CEVA a déjà intensifié la coopération transfrontalière en mettant en place un cadre juridique commun, des offres de services coordonnés et une harmonisation tarifaire. En jouant le rôle d'élément structurant pour le bassin, il permettra de décloisonner transports publics et aménagements. Le CEVA reliera la gare de Cornavin à celle d'Annemasse en 17 minutes, à la fréquence du ¼ heure et permettra ainsi un report modal de la route au rail. La réalisation de cette liaison ferroviaire s'inscrit dans une politique des transports cohérente, articulée autour de la complémentarité des modes. L'accessibilité de l'aéroport de Cointrin et de la gare de Cornavin pour l'ensemble du département de la Haute-Savoie sera facilitée. Ce service profitera non seulement aux habitants de la Haute-Savoie, mais aussi aux entreprises qui travaillent à l'export, et aux nombreux touristes qui fréquentent les stations du département ainsi que des villes comme Evian ou Annecy.

### Quelles avancées constituent ce projet pour l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise en plein processus de métropolisation ?

Le CEVA permet d'une part de répondre à la demande de développement urbain lié au dynamisme démographique de la région franco-valdo-genevoise et d'autre part de lutter contre l'étalement urbain. Sa mise en œuvre implique la construction de cinq nouvelles gares et stations qui ont été conçues par l'architecte Jean Nouvel. Ces futurs pôles multimodaux vont modifier le visage de l'agglomération. En effet, les lieux actuellement peu qualifiés autour des gares CEVA vont être complètement réhabilités. Il s'agit de friches industrielles comme par exemple les Eaux-Vives, la Praille, ou les abords de la gare d'Annemasse. La redéfinition de ces espaces permettra entre autres de pallier la pénurie de logements. Par ailleurs l'exploitation du CEVA, essentiellement en souterrain, apportera une nette amélioration de la qualité de vie en réduisant la pollution et le bruit, tout en répondant aux besoins des gens.

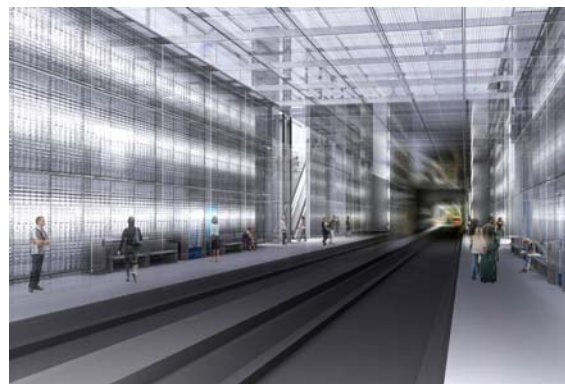
Agglomération franco-valdo-genevoise

## Début des travaux pour la ligne ferroviaire du « CEVA »

*Les travaux de la ligne de chemin de fer, dénommée « CEVA » (Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse) ont été lancés officiellement le 20 septembre 2005. Cette nouvelle liaison permettra de connecter l'aéroport international et le centre de Genève à la gare d'Annemasse, reliant ainsi l'ensemble des réseaux suisses et français.*

Les travaux qui viennent d'être lancés dureront plus d'un an. Ils comprennent la création d'un nouveau quai à Cornavin (gare centrale de Genève) ainsi que diverses opérations de génie civil préalables à la construction de la ligne elle-même. Le percement des tunnels ne débutera pas avant 2007 prévoyant une mise en service définitive aux alentours de 2010-2012. Sur les 16 km de liaison prévus, 2 km se situe en France, depuis la frontière jusqu'à la gare d'Annemasse. 20 minutes sépareront ainsi le centre de Genève et la cité haut-savoyarde.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de toute la région franco-valdo-genevoise. Le CEVA représente en effet la colonne vertébrale d'un schéma de desserte à l'horizon 2020 défini dans la charte du Développement des Transports Publics Régionaux (DTPR), signée en juillet 2003 par le Vice-Président de la Région Rhône-Alpes et le Conseil d'Etat genevois, charte dont l'objectif est de répondre durablement aux besoins en déplacement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Le CEVA constitue ainsi le « chaînon manquant » qui permettra de desservir tout le bassin genevois. Les relations transfrontalières seront grandement facilitées au sein de cette agglomération de plus de 700 000 habitants dont le taux d'expansion est évalué à plus de 25% d'ici 2030 et où les flux de population, de



part et d'autre de la frontière, sont particulièrement élevés. En effet, sur les 300 000 passages de frontière quotidiens entre le Canton de Genève et la France, 3% seulement se font aujourd'hui par les transports en commun, faute d'infrastructure performante.

Le CEVA permettra également « une nouvelle interprétation du territoire urbain », selon les termes de Robert Cramer, Conseiller d'Etat à Genève : « avec la création de cinq nouvelles gares et stations c'est d'une part le système de transport qui se verra fondamentalement modifié grâce à la mise en place de pôles multimodaux. D'autre part c'est aussi des projets d'aménagements autour de ces gares et stations dans des quartiers qui gagneront en accessibilité ». C'est le cas du projet de l'« Etoile Annemasse Genève », en cours d'étude et soutenu par la Mission Opérationnelle Transfrontalière, qui prévoit la requalification, au cœur de la ville d'Annemasse, d'une friche ferroviaire de 35 hectares, en un pôle d'échange urbain et économique mixant logements, services tertiaires, équipements commerciaux, culturels et publics.

### Pour en savoir plus :

<http://www.ceva.ch>

<http://www.espaces-transfrontaliers.org>

France / Espagne

## Les nouvelles technologies au service du développement rural

*« Ticaderu » (Technologies de l'information et de la communication appliquées au développement rural) est un projet Interreg IIIA lancé officiellement le 26 août 2005. Il couvre le territoire du Syndicat mixte du Plave de Lanneman et des vallées Neste-Barousse-Baronnies (21439 habitants) en France et, côté espagnol, le territoire de la Comarca de Los Monegros, communauté de communes représentant 21641 habitants, entre Huesca et Saragosse.*

L'objectif général du projet est de renforcer la cohésion et la solidarité au sein d'un territoire menacé par le vieillissement de la population et l'exode rural. Il vise à développer des opportunités technologiques à la hauteur du milieu urbain en développant des réseaux d'échange multimédias.

Le programme prévoit, entre 2005 et 2008, de mettre en place un e-learning afin de proposer diverses actions de formation à destination de

la population, des personnels administratifs des collectivités et du monde économique : formations professionnelles, formations communes hispano-française, apprentissage des langues françaises et espagnoles, manipulations des TIC et de l'informatique, programme d'entraînement pour encourager les vocations de créateurs d'entreprises, initiation au commerce électronique et aux affaires sur Internet, etc.

Les autres actions prévues sont nombreuses : création d'un observatoire professionnel hispano-français dans les zones impliquées, mise en réseau des offices de tourisme, réalisation d'un centre commercial virtuel franco-espagnol, etc.

Les autres partenaires (en plus du Syndicat mixte côté français et de la Comarca de Los Monegros) sont la Région Midi-Pyrénées, l'Association pour la formation professionnelle des adultes en France et le Gouvernement d'Aragon et l'INAEM (Centre national de formation professionnelle) en Espagne.

Pour en savoir plus : <http://www.ticaderu.com>



## Évolutions juridiques récentes de la coopération transfrontalière

Extension de l'Accord de Karlsruhe à l'ensemble de la frontière franco-suisse (2005) et entrée en vigueur de l'accord franco-belge\* sur la coopération transfrontalière

Ces deux accords proposent le même outil de coopération, le groupement local de coopération transfrontalière ou GLCT, structure de droit public dotée de la personnalité juridique. Cinq GLCT ont été créés depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Karlsruhe : « Centre Hardt-Rhin supérieur » (Hartheim-Fessenheim) (1998), « Wissembourg-Bad-Bergzabern » (2001), « Euro-institut de Kehl » (2003), « Regio Pamina » (2003) et « Vis-à-vis » (Erstein/Orbenai/Pays de Bade) (2004).

### Le District européen

Cette démarche, initiée par le réseau de la MOT et portée par son Président Pierre MAUROY, a permis d'introduire ce nouvel outil dans le droit interne français, dans le cadre de la loi « Libertés et responsabilités locales » du 13/08/04. Le régime du district européen est celui du syndicat mixte

ouvert de droit français. Il peut, à ce titre, associer d'autres personnes morales de droit public, par exemple des établissements publics locaux et nationaux, à côté des collectivités territoriales françaises et étrangères et de leurs groupements. Le texte voté prévoit un objet large. Le district européen a la capacité d'exercer toute mission qui présente un intérêt pour ses membres, à condition qu'elle entre dans leurs domaines de compétences respectifs, mais également de créer et gérer les services et équipements nécessaires à la réalisation de cette mission. Les dispositions votées permettent la création de structures transfrontalières intégrées pour créer et gérer en commun des projets de territoire. La loi prévoit que la création du district européen peut également résulter de la transformation d'un syndicat mixte ouvert existant.

**Les Eurodistricts dans le cadre de la coopération franco-allemande (40<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée)**

Cette initiative a été lancée en janvier 2003 par les gouvernements français et allemand afin de favoriser le « développement d'une coopération et d'une intercommunalité transfrontalières [...] et d'explorer de nouvelles formes de coopération ». Depuis cette date, quatre territoires se sont portés candidats à la frontière franco-allemande : « Strasbourg-Ortenau », « Sarrebruck-Moselle est », « Regio Pamina » et « Région Freiburg/Centre et sud Alsace ». Ces démarches expérimentales ne constituent pas de nouveaux outils juridiques comme le district européen, mais ont vocation à s'appuyer sur les dispositions existantes tout en proposant de nouvelles formes de coopération.

### Le Groupement Européen de Coopération Territoriale

Un projet de règlement communautaire sur un nouvel outil de coopération transeuropéenne, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2007, a été présenté par la Commission Européenne le 14 juillet 2004. Cet outil se veut polyvalent (gestion de programme et de projet de coopération transfrontalière, interrégionale ou transnationale) et rassemblera l'ensemble des partenaires compétents (la structure est ouverte aux Etats, collectivités et autres organismes publics locaux). Il possèdera « la capacité juridique reconnue aux personnes morales » dans les législations des Etats membres. Son régime juridique dépendra du droit du lieu du siège de la structure.

\*Accord de Bruxelles du 16 septembre 2002 entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005

Pour en savoir plus : [www.espaces-transfrontaliers.org](http://www.espaces-transfrontaliers.org) (Fonds juridique)

## « Le travail frontalier : parcours d'obstacles ? »

Nouvelle publication relative aux obstacles à la mobilité dans la région frontalière franco-belge, réalisée par l'Eures Channel (Hainaut.Nord-Pas-de-Calais.West-Vlaanderen.Kent).

Pour en savoir plus et télécharger le document : <http://www.espaces-transfrontaliers.org>

## ■ Orientations stratégiques pour la cohésion 2007-2013

Adoptées par la Commission européenne en juillet 2005, toutes les versions linguistiques de ce texte établissant des priorités pour la prochaine génération de programmes de la politique de cohésion sont disponibles sur : [http://europa.eu.int/comm/regional\\_policy](http://europa.eu.int/comm/regional_policy)

## ■ « Gestion efficace des programmes Interreg IIIA »

Ce document, publié en mai 2005 par le Point Qualification et Transfert du programme INTERACT est disponible en français et en anglais. Il comprend différents bulletins d'information sur la mise en oeuvre des programmes transfrontaliers Interreg.

Pour en savoir plus et télécharger le document : <http://www.interact-eu.net>

## ZOOM SUR UN SITE

<http://www.tourismtrirhena.com>

Les offices du tourisme de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Colmar, Fribourg, Mulhouse et l'EuroAirport ont mis en place un site Internet destiné à promouvoir la commercialisation du tourisme dans la région trinationale (Suisse du Nord/Ouest, Pays de Bade et Haut-Rhin) sous le thème : « trois pays, une destination unique ».

## Dans la presse, en août

- **Gamsheim-Rheinau - Le projet touristique transfrontalier est ficelé, DNA, 12 août**  
« Ce projet de développement touristique transfrontalier a été élaboré parallèlement à la mise en chantier de la plus grande passe à poissons d'Europe par les communes de Gamsheim et Rheinau [...]. Une association transfrontalière pour le développement touristique du site rhénan [a été créée]... »
- **Espace Rhin-Rhône : vers une association des villes, DNA, 21 août**  
« Particulièrement satisfaits que leurs trois régions aient été retenues -avec 14 autres, dont l'eurodistrict de Strasbourg-Ortenau dans le cadre de l'appel à la coopération entre villes lancé par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, les élus de Bourgogne, d'Alsace et de Franche-Comté le disent, mais ne vont pas s'arrêter là. [Un communiqué commun annonce] la création prochaine d'une «association-support». »
- **Signature de trois accords de financement pour le raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire français à grande vitesse, Communiqué du Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, 25 août**  
« M. Dominique Perben, ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, a signé aujourd'hui jeudi 25 août avec son homologue M. Moritz Leuenberger, Conseiller fédéral suisse en charge des Transports, trois accords bilatéraux relatifs au raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire français à grande vitesse. Ces accords entérinent le principe d'une participation financière de la Suisse »...
- **La CARF met en place une ligne de bus entre Vintimille et Menton, Le Petit Niçois, 4 août**  
« C'est courant septembre que sera mis en pratique un projet de transport en commun reliant les villes de Menton et de Vintimille »...
- **Les Aldudes - La vallée se rapproche d'Elizondo, Sud Ouest, 3 août**  
« Après quelques années d'attente, le conseil municipal du Baztan a voté le projet de route transfrontalière par le col d'Eiharza »...
- **On efface la frontière dans l'école multi-langues LE PERTHUS, L'Indépendant, 31 août**  
« Première en France, une école transfrontalière a ouvert ses portes [...] en accueillant des élèves venus de la Junquera et du Perthus pour une rentrée des classes qui s'ouvre officiellement au bilinguisme, français-catalan ! »...